

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1991

Approbation d'une convention de mise à disposition entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et l'Association "Le centre imaginaire", dans le cadre du festival "Rendez-vous de la marionnette"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRÜMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/1991 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEES GADAGNE ET L'ASSOCIATION "LE CENTRE IMAGINAIRE", DANS LE CADRE DU FESTIVAL "RENDEZ-VOUS DE LA MARIONNETTE" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En juillet 2016, plusieurs quartiers du 5^e arrondissement de Lyon accueilleront la troisième édition des « Rendez-vous marionnettes ». Inscrit dans la programmation « Tout l'Monde Dehors », cet événement magique et populaire alterne poésie et humour à travers la présentation de la marionnette sous ses formes les plus diverses : des marionnettes classiques (théâtre guignolesque, théâtre d'ombres et d'objets) aux plus surprenantes (spectacle d'improvisation théâtrale dans de la pâte à pain, spectacle musical ou poétique). Il s'agit d'un rendez-vous sur plusieurs jours de spectacles pour adultes et enfants.

L'Association « le Centre Imaginaire de Création », initiatrice et coordinatrice de ce rendez-vous, a sollicité la Ville de Lyon pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la cour des musées Gadagne, afin d'organiser le 7 juillet 2016, la soirée de lancement du festival *Rendez-vous marionnettes*.

Compte tenu de l'intérêt de ce festival pour la promotion de l'art vivant de la marionnette et du fait que les musées Gadagne / musée des marionnettes du monde s'associe à ce festival à travers sa programmation (deux spectacles et l'organisation d'une déambulation de marionnettes géantes du Caramantran lors de la soirée de lancement du festival), la Ville de Lyon souhaite mettre à disposition de l'Association « Le Centre Imaginaire de Création » la cour des musées Gadagne, à titre gracieux, selon la convention jointe au rapport.

La valorisation de cette mise à disposition est estimée à 2 000 € HT.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de la cour des Musées Gadagne, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

Vu l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / musées Gadagne et l'Association « Le Centre Imaginaire de Création », concernant la mise à disposition, à titre gratuit, de la cour des musées Gadagne, dans le cadre du festival « Rendez-vous de la marionnette », est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN